

**PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE DE FINANCE
ÉDITION 2021**

RÈGLEMENT

1) Objet

L'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), en partenariat avec d'autres sponsors, a décidé de récompenser un (des) mémoire(s) (le « mémoire ») sur des sujets ayant trait à la finance d'entreprise.

Les mémoires, thèses, travaux de recherche, devront être écrits par des étudiants.

A l'issue de ses délibérations, le jury décidera de la remise de trois prix au plus (le « prix ») en fonction de la qualité des ouvrages présentés. La nature du prix et la liste des partenaires sont disponibles auprès de l'AFTE.

Les modalités d'octroi du prix sont précisées par les articles ci-après du règlement.

2) Sujet du mémoire

Il est libre.

Le sujet devra toutefois être en rapport avec la finance d'entreprise. Il appartiendra à chaque candidat de préciser le sujet qu'il aborde.

En annexe du présent règlement se trouvent :

- les sujets primés lors des treize premières éditions de ce prix,
- une liste indicative de sujets possibles.

3) Forme du mémoire

Le mémoire devra se composer comme suit :

Chapitre	Contenu	Nbre pages (max)
Page de garde	<ul style="list-style-type: none"> - Civilité du rédacteur - Filière d'éducation - Directeur de thèse - Titre - Date 	1
Sommaire	<ul style="list-style-type: none"> - Plan détaillé 	2
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du sujet - Problématique - Travaux - Conclusion 	4
Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction (contexte, objectif, limites et méthodologie) - Présentation du sujet - Problématique - Travaux - Conclusion et/ou recommandations 	70 à 150
Sources documentaires		4
Annexes		25

Le mémoire devra être en langue française ou anglaise.

Il est recommandé :

- une police de caractère standard (Arial, Calibri...),
- de taille raisonnable (minimum 11),
- en interligne aéré (1,5),
- des marges standards (2,5 cm).

Attention, les mémoires qui ne respectent pas le formalisme imposé seront éliminés de la sélection.

4) Fond du mémoire

Le développement doit impérativement apporter une contribution de son auteur au sujet abordé, et ne saurait être un simple descriptif d'un état de fait, ou une recopie / compilation de documents disponibles – même si la description d'une situation présente peut parfaitement être l'objet d'une sous-partie.

5) Préinscription et envoi du mémoire

Une préinscription est obligatoire. La date limite de préinscription est le 31 juillet 2021.

Les étudiants doivent se préinscrire par courrier électronique auprès de tahiry.randri@afte.com en communiquant les informations suivantes : prénom, nom, titre et plan du mémoire, nom de l'établissement fréquenté, intitulé de l'année d'études concernée, et un certificat de scolarité ou une photocopie de la carte d'étudiant pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Le mémoire devra être envoyé à l'AFTE à tahiry.randri@afte.com par courrier électronique. La date limite de réception est fixée au 31 août 2021. Tout dossier réceptionné après la date indiquée ne participera pas au concours.

6) Jury

Les mémoires seront examinés par un jury comprenant un ou plusieurs membres du conseil d'administration de l'AFTE, et un certain nombre d'autres personnalités du monde de la finance. La composition exacte du jury sera validée à chaque session du prix par le conseil d'administration de l'AFTE. Le conseil d'administration de l'AFTE peut décider de modifier la composition du jury s'il le juge nécessaire, et n'a pas à en informer les candidats. Le jury désignera son président à l'occasion de sa première réunion.

7) Délibérations et décisions du jury

Une première délibération présélectionnera un maximum de 10 mémoires après prise de connaissance de la synthèse de l'ensemble des mémoires reçus.

Une deuxième délibération sélectionnera les 3 lauréats. Les 1^{er}, 2^e et 3^e prix seront remis à ces lauréats lors des Journées de l'AFTE les 16 et 17 novembre 2021.

Le jury se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire, et dans des conditions qu'il lui appartiendra de préciser. Ses délibérations se tiendront à huis clos, et aucun compte rendu ne sera disponible. Ses décisions n'auront pas à être motivées, et seront sans appel.

8) Propriété des mémoires

Le rédacteur de tout mémoire autorise l'AFTE et l'ensemble de ses partenaires audit prix à reprendre à titre gracieux tout ou partie dudit mémoire dans leurs publications, avec pour seule obligation d'indiquer la source – nom de l'auteur et filière d'éducation, à l'exclusion de toute autre mention.

Cette notion de publication comprend la mise à disposition des textes des mémoires sur les sites internet des différents partenaires.

9) Résultat et remise du prix

L'auteur (les auteurs) du (des) mémoire(s) primé(s) sera (ont) informé(s) par tout moyen à la convenance de l'AFTE, qui lui (leur) précisera à cette occasion les modalités de remise dudit prix.

Il(s) accepte(nt) de faire une soutenance de leur(s) mémoire(s) dans le grand amphithéâtre du Palais Brongniart, lors de Journées de l'AFTE 2021, si le jury l'estime opportun pour la remise des prix.

Les auteurs des autres mémoires seront informés avant le 16 novembre 2021.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de prix si aucun des mémoires reçus ne lui semble le mériter.

10) Prix

La nature des prix est précisée dans les actions de communication.

11) Modifications

Suivant l'usage, l'AFTE se réserve le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent prix du meilleur mémoire, sans que sa responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

12) Acceptation

Le fait d'adresser un mémoire à l'AFTE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Paris, le 17 mai 2021

**SUJETS PRIMÉS LORS DES QUATORZE PREMIÈRES ÉDITIONS DU
PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE DE L'AFTE**

Les Green Bonds représentent-ils un nouvel instrument financier permettant de changer la vision du financement classique ?

The current consideration of ESG criteria in corporate credit ratings

Exploring greenwashing on crowdfunding platforms

Long-run performance of initial public offerings and its determinants: evidence from France

La place de l'éthique dans les banques depuis la crise financière. Un simple effet d'annonce ?

L'influence du capital-investissement sur le pilotage d'une PME

La fintech et les nouveaux rapports de force sur le secteur bancaire et financier

Les alternatives au Correspondent Banking

SWIFT GPI : Peut-on vraiment parler d'une révolution dans l'univers des paiements ?

La transition des indices de taux : vers une crise systémique ?

L'analyse financière 2.0

Un modèle de valorisation des start-ups à la Merton

De quelle manière la formation contribue-t-elle à une démarche de prévention efficace face au risque de fraude externe ?

Synergies Valuation in M&A

Les influences actuelles et potentielles de la réglementation EMIR sur les trésoreries d'entreprise

Quels sont les enjeux stratégiques auxquels sont confrontées les banques françaises quant à l'implémentation d'un système de paiement instantané ?

La couverture d'actif net est-elle sous-estimée par les sociétés multinationales ?

Latin America & optimum currency area, from theory to reality

La finance participative au service des TPE/PME en France

Le marché des Euro Placements Privés peut-il s'imposer ?

L'organisation d'une trésorerie de groupe

Valorisation d'investissements et d'actions par options réelles

Bâle II et les entreprises

Les conséquences du SEPA pour les entreprises

L'influence des normes comptables sur la gestion des risques de taux et de change

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers en normes IFRS

Les PME face à l'externalisation des activités de trésorerie

Energie et trésorerie

L'impact du transfert du risque de crédit sur le financement des entreprises

Entreprises et finance carbone

Comment lutter contre la fraude en entreprise ?

L'influence de Bâle III sur les relations entreprises-banques

La monétique peut-elle apporter des solutions pour intégrer les non-bancarisés ?

La gestion de la volatilité des cours des matières premières

How to explain that the taxation of CAC 40 is lower than the official rate?

Crise financière et *shadow banking*

Le paiement du dividende en actions

Scissions de sociétés

LISTE INDICATIVE DE SUJETS POSSIBLES

La centralisation de la trésorerie (cash pooling, centrale de paiement, netting)
Les prévisions de trésorerie
Les émissions de billets de trésorerie
Les lignes bilatérales de crédit
Les cautions et garanties bancaires
L'organisation de la trésorerie (centralisation, décentralisation...)
Les crédits syndiqués
Les émissions obligataires
Comment répartir la dette d'une entreprise entre taux fixe et taux variable ?
Les différentes notions de risque de change : de transaction, financier, de bilan...
La comptabilité IFRS des risques de change et de taux d'intérêt
Le risque de contrepartie (produits dérivés, placements...)
La politique de placement
La gestion de la volatilité des cours des matières premières (agricoles, minières, pétrole)
Comment les entreprises gèrent-elles le risque CO2 ?
L'impact des nouvelles technologies sur l'organisation de la trésorerie (internet, outils distants...)
Le droit des sociétés et la fiscalité (pays par pays) reconnaissent-ils le concept de centralisation quotidienne de trésorerie, de centrale de paiement, de netting... ?
Coûts et bénéfices d'une union monétaire (zone euro, pays du Golfe)
L'épargne salariale et l'entreprise
Le CDS est-il un bon critère d'évaluation du risque de crédit d'une entreprise ?
L'influence de Bâle III sur les relations entreprises-banques : crédit bancaire, dérivés de crédit...
Les partenariats public – privé (PPP) dans le domaine du financement
Les relations entreprises - agences de notation
Les moyens de financements désintermédiés
La réglementation financière